



## Traité Troumot

### Michna 8 - Chapitre 3

המתכוון לומר תרומה ואמיר מעשר, מעשר ואמיר תרומה, עולה ואמיר שלמים, שלמים ואמיר עולה, שאינו נכנס לבית הזה ואמיר לזה, שאינו נהנה לזה ואמיר לזה לא אמר כלום, עד שיא פיו וליבו שווין.

Si quelqu'un a l'intention de déclarer prélever la térouma et que, par erreur, il déclare prélever la dîme ou l'inverse, ou s'il a l'intention d'offrir un 'ola et qu'il formule le vœu d'apporter un sacrifice de chelamim ou l'inverse, ou s'il veut s'interdire l'accès de telle maison et qu'il désigne telle autre maison, ou s'il veut s'interdire toute jouissance de tel individu et qu'il exprime le nom de tel autre, aucun de ces vœux n'est valable jusqu'à ce que ce qu'il pense soit conforme à ce qu'il déclare.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)